

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 02/2018

Réfection d'un tronçon routier de la route de Morens :

Accès Z.I. Champ Aubert - Giratoire de Neypra

Au Conseil Communal
De et à
Payerne

Payerne le 14.02.2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 02/2018 était composée de Madame et Messieurs :

- Estelle Babey Martin
- Daniel Sauterel
- Jean-David Diserens
- Sylvain Quillet (en remplacement de Monsieur Patrice Lorimier)
- Philippe Dougoud
- Serge Grognoz (en remplacement de Madame Zagorka Ney)
- Philippe Savary, en qualité de Président rapporteur

La commission a siégé une seule fois, le mercredi 14.02.2018. Tous les membres étaient présents.

Dans les préavis 22/2011 et 11/2015 il était projeté des travaux qui ont été exécutés pour une partie en 2016 pour une partie en 2017 pour le reste en 2018.

Il ne reste donc que le dernier tronçon de cette route à réaliser. l'état de cette route est de toute façon plus en conformité de par sa largeur et de sa construction pour une utilisation régulière avec sa fonction d'aujourd'hui de desservir une partie de la zone commerciale depuis le giratoire de Neypra.

Elle avait été à l'époque prévue pour la circulation de voitures afin de permettre aux habitants de Morens de se rendre à Payerne ainsi que de permettre la desserte du domaine de la Belle Ferme.

Nous avons par la suite étudié les différents plans qui nous ont permis de mieux comprendre le but de cet objet. Il est vite apparu que la réfection de ce tronçon routier était une nécessité.

le Municipal, M. André Bersier, nous a rejoint. Pour répondre à nos questions.

Le pour quoi d'une bande piétonnière : C'est de finir le tracé existant entre la Zone Commerciale et L'Aéropôle. .

Et de profiter pour cette réfection de la disponibilité de l'entreprise qui va travailler en parallèle pour l'Etat sur le giratoire de Neypra. C'est également cette entreprise qui a déjà exécuté les travaux sur la partie de la route de Morens entre le giratoire de Neypra - piste d'aviation militaire et qui a donné entière satisfaction à la Municipalité

Après avoir répondu à nos questions et apporté les éclaircissements sur les différents programmes qui composent cet équipement, la commission remercie Monsieur le Municipal André Bersier, pour sa disponibilité.

En conclusion, la commission vous propose à l'unanimité de ses membres de bien vouloir voter les résolutions suivantes.

Le Conseil communal de Payerne

Vu Le préavis n° 02/2018 de la Municipalité du 10 janvier 2018 ;

Oùï Le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : d'adopter tel que présenté et mis à l'enquête publique le projet de réfection et d'aménagement du tronçon de la route de Morens sis entre l'accès Z.I. Champ Aubert et le giratoire de Neypra ;

Article 2 : d'accorder à cette effet un crédit de Fr. 325'000.-- TTC et d'autoriser la réalisation des travaux tels que décrits dans le présent préavis ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 325'000.-- TTC par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant des travaux routier qui est de Fr. 325'000.-- TTC et de l'amortir sur 20 ans

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission
Le président et rapporteur
Philippe Savary